

# COM MON GRO UND

il tuo lavoro dignitoso, sicuro, legale

## Guide du contrat de travail

CUP J74H22001030007

## TOUS LES TRAVAILLEURS ET TOUTES LES TRAVAILLEUSES JOUISSENT DES MÊMES DROITS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Pur avoir une relation de travail régularisée en Italie, vous devez avoir un permis de séjour ou le reçu de la demande, ou vous devez avoir présenté votre demande d'asile depuis au moins 60 jours

---

Si vous travaillez en tant que salarié, c'est-à-dire que vous avez un employeur, vous devez avoir un contrat. Dans le contrat vous trouverez écrit *lavoro subordinato* (travail salarié).

Sinon vous pouvez être un travailleur indépendant, et alors vous devez d'abord obtenir un numéro de TVA. Mais vous ne bénéficierez pas des mêmes droits par rapport au travailleur salarié. Si vous avez des doutes, adressez-vous à notre guichet ou au syndicat

# LE CONTRAT

## Que-est ce que c'est

Le contrat de travail est le document qui est établi entre le travailleur et l'employeur lorsque vous commencez à travailler. Le contrat doit toujours être signé par les deux parties, l'employeur et le travailleur. En Italie, il est illégal de faire travailler sans contrat

## Types de contrat

- **À temps plein**  
(normalement 40 heures par semaine)
- **À temps partiel**  
(l'horaire de travail a une durée inférieure)
- **À la demande/intermittent**  
(vous ne travaillez pas tous les jours)

## Durée du contrat

Le contrat peut être:

- **À durée déterminée**  
(avec une date d'expiration)
- **À durée indéterminée**  
(sans date d'expiration)

## LE CCNL (contratto collettivo nazionale di lavoro) c.à-d. la convention collective

### De quoi s'agit-il?

Il s'agit d'un accord qui prévoit les détails de la relation de travail pour chaque secteur (agriculture, BTP...)

Les contrats font toujours référence à la convention collective du secteur d'activité

### Dans le contrat, il doit être écrit :

- CE QUE VOUS FAITES
- VOTRE SALAIRE MENSUEL
- LE NOMBRE D'HEURES QUE VOUS TRAVAILLEZ PAR MOIS
- VOTRE LIEU DU TRAVAIL

### Important!

Il est très important de respecter les horaires de travail. Quand vous signez votre contrat, vous avez droit à une période d'essai payée

## LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Tout licenciement doit être motivé.

Le travailleur ne peut pas être licencié du jour au lendemain (mais pendant la période d'essai, oui).

Chaque mois l'employeur doit vous payer et vous donner un document appelé busta paga (bulletin de salaire).

Au mois de décembre (ou par mensualités), si votre contrat le prévoit vous avez droit à un supplément de salaire appelé tredicesima (prime de Noël).

## Les droits des travailleuses et travailleurs

À la fin de la relation de travail, chaque travailleur a droit à une indemnité de départ (TFR ou liquidation), correspondant à environ un mois de salaire pour chaque année de travail.

Tous les employeurs sont obligés de la payer lorsque la relation de travail se termine.

Même si c'est vous qui décidez de quitter votre emploi, vous devez trouver dans votre dernière fiche de paye toutes les sommes qui vous sont dues.

Si vous vous disputez avec votre employeur ou si vous avez des problèmes avec lui, vous avez intérêt à vous adresser aux syndicats ou à un avocat.

Si l'employeur vous envoie une lettre de mise à pied officielle, vous avez 5 jours pour répondre. Dans ces cas, adressez-vous aux syndicats ou venez nous voir.

## DROIT À LA SANTÉ ET AU REPOS

### Congés

Chaque travailleur cumule tous les mois des journées de repos rémunérées appelées ferie (congrés). Elles sont environ 4 semaines par an.

### Repos journalier

Normalement la journée de travail est de 8 heures. Dans certains cas prévus par la loi, vous pouvez travailler jusqu'à 13 heures.

### Repos hebdomadaire

Il est interdit de travailler plus de 48 heures par semaine, à quelques exceptions près. Vous avez droit au repos hebdomadaire.

## DROIT À LA SANTÉ ET AU REPOS

### La maladie

Vous pouvez rester à la maison si vous êtes malade, mais vous devez avertir votre employeur et demander à votre médecin un certificato di malattia (certificat médical) ; de cette façon vous serez payé/e. Si vous êtes en congé de maladie vous ne pouvez pas être licencié/e.

### L'accident du travail

Quand vous vous blessez au travail, vous devez aller à l'hôpital et dire ce qui vous est arrivé. Les jours où vous ne travaillez pas parce que vous vous êtes blessé/e seront payés eux aussi. Si vous êtes blessé/e vous ne pouvez pas être licencié/e.



## POUR LES TRAVAILLEUSES

Si vous êtes enceinte vous ne pouvez pas être expulsée.

Si vous êtes enceinte vous ne pouvez pas être licenciée.

---

Une fois que vous avez informé l'employeur que vous êtes enceinte, vous ne pouvez pas travailler à des postes de travail qui peuvent nuire à la santé de l'enfant et vous ne pouvez pas travailler la nuit.

Il existe des organismes dans la région qui protègent la santé des femmes et des enfants, appelés centres de consultation familiale. Ces services sont gratuits.

Pendant la grossesse et/ou après l'accouchement, vous avez droit à 5 mois de salaire et vous ne pouvez pas aller travailler.



# COM MON GRO UND

il tuo lavoro dignitoso, sicuro, legale

**Merci de votre  
attention!**

